

PAS DE CONFINEMENT POUR LES SUBVENTIONS A L'ENSEIGNEMENT PRIVE !

Les collectivités territoriales ont l'obligation de financer les établissements privés sous contrat par le forfait d'externat (la part « matériel » et part « personnel »). Elles peuvent verser d'autres subventions, qui légalement ne doivent pas dépasser 10% des dépenses annuelles de l'établissement.

3 504 686 € pour les lycées privés

C'est ce que choisit la **Région Ile de France** en affectant, **cette année, 3,5 millions d'euros aux lycées privés sous contrat d'association. 21 lycées vont bénéficier, d'opérations de sécurisation** (vidéosurveillance, badges, systèmes d'alerte PPMS) **pour un montant de 371 004 € et 45 lycées pour des opérations de rénovation / extension**, mise aux normes/réhabilitation avec dans certains cas, **la construction d'un bâtiment supplémentaire, pour un montant de 3 133 682 €**. Si des opérations du type « accès handicapés » peuvent s'entendre, d'autres sont scandaleuses car elles enrichissent de fait le patrimoine « bâti » des associations privées (le plus souvent catholiques) déjà forts riches et qui ont le bon goût de sélectionner leurs élèves par des frais de scolarité de plusieurs milliers d'euros par an.

A l'heure où nous faisons le constat, d'une insuffisance d'installations sportives (IS) et d'une inégalité d'accès aux IS pour les lycéens, **ces 3,5 millions d'euros auraient permis à la Région de revaloriser le taux des crédits de location des installations sportives bloqué à 8 euros par élève depuis 2013, dont l'enveloppe annuelle a baissé de 25% depuis 2016, et de doter chaque lycée de crédits pédagogiques spécifiques EPS pour l'achat du matériel.**

2 300 000 pour les collèges privés des Yvelines

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78) a adopté la même politique en allouant des subventions à 20 collèges privés sous contrat pour des opérations de sécurisation et de rénovation / extension. En globalisant la subvention pour chaque établissement, quelque soit le motif des travaux, le CD 78 rend encore plus opaque les informations et plus difficile le contrôle.

Lors du CIEN de mai 2019, le SNEP, avec les représentants la FSU, a voté contre l'octroi de subventions relatives aux rénovations extension et s'est abstenu sur celles qui concernaient les travaux de sécurisation.

Patrick Mathieu